



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 9 DÉCEMBRE 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Marie-Line PLOUVIEZ

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Florence WOZNY, M. Pierre GEORGET, M. René HOCQ.

Assistant également sans voix délibérative : M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT.

**CONCESSIONS DE LOGEMENT PAR NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE ET
PAR CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE DANS LES ÉTABLISSEMENTS
PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT.**

(N°2024-573)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et, notamment, ses articles L.2124-32, R.2124-64 et R.2124-78 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et, notamment, ses articles L.721-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Éducation et notamment ses articles R.216-4 et suivants ;

Vu l'Ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°8 du Conseil Général en date du 19/09/2011 « Gestion des logements de fonction - Titres d'occupation des personnels logés par nécessité absolue de service » ;
Vu la délibération n°5 du Conseil Général en date du 29/06/2009 « Gestion de logements de fonction dans les EPLE » ;
Vu la délibération n°2017-288 de la Commission Permanente en date du 10/07/2017 « Modification du Règlement départemental relatif à l'attribution des logements de fonction des EPLE » ;
Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Éducation, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 25/11/2024 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'approuver, pour les deux collèges, les 6 concessions de logement par nécessité absolue de service, figurant au tableau joint en annexe 1, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'approuver, pour les huit collèges, les 12 concessions de logement en forme de convention d'occupation précaire, figurant au tableau joint en annexe 2, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 9 décembre 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

CONCESSIONS DE LOGEMENT DANS LES EPLE

PAR NAS ET US

TERRITOIRE	E.P.C.I.	CANTON	COMMUNE	COLLEGE	ADRESSE	VILLE	PRINCIPAL	NATURE DE LA CONCESSION	NOM	PROFESSION	TYPE LOGT	SURFACE	Dépenses	Redevance mensuelle	Consistance (Appt - Maison)	AVIS C.A.	Nouveau, Modification, Renouvellement, Régularisation	DATE DE LA CONCESSION	Propositions des Services
Montreuillois - Ternois	CC des 7 Vallées	Auxi le Château	AUCHY LES HESDIN	Jean Rostand	27 Rue du 19 Mars 1962 - Bât Administration - RDC	62770 Auchy les Hesdin	Séverine CORNET	NAS 2	Nathalie PELCAT	ATTEE Gardien - Entretien	F3	90 m²			Appartement	11/04/2024	Régularisation	01/04/2024	Favorable
Montreuillois - Ternois	CC des 7 Vallées	Auxi le Château	AUCHY LES HESDIN	Jean Rostand	27 Rue du 19 Mars 1962 - Bât Administration - 1er étage - Porte Gauche	62770 Auchy les Hesdin	Séverine CORNET	NAS 1	Eric LABAERE	Secrétaire Général	F4	90 m²			Appartement	11/04/2024	Régularisation	01/04/2024	Favorable
Montreuillois - Ternois	CC des 7 Vallées	Auxi le Château	AUCHY LES HESDIN	Jean Rostand	27 Rue du 19 Mars 1962 - Bât Administration - 1er étage - Porte Droite	62770 Auchy les Hesdin	Séverine CORNET	NAS 1	Séverine CORNET	Principal	F5	110 m²			Appartement	11/04/2024	Régularisation	01/04/2024	Favorable
Montreuillois - Ternois	CC du Ternois	Saint Pol sur Ternoise	ST POL SUR TERNOISE	Roger Salengro	12 Chemin de la cavée verte - 1er étage - Bât H	62130 St Pol sur Ternoise	Dominique DEJ	NAS 1	Redistribution de logements	Principal	F3	70,75 m²			Appartement	11/04/2024	Régularisation	01/09/2024	Favorable
Montreuillois - Ternois	CC du Ternois	Saint Pol sur Ternoise	ST POL SUR TERNOISE	Roger Salengro	4 Chemin de la cavée verte - 1er étage - 1 Bât Adm	62130 St Pol sur Ternoise	Dominique DEJ	NAS 1		Secrétaire Général	F4	118 m²	garage		Appartement	11/04/2024	Régularisation	01/09/2024	Favorable
Montreuillois - Ternois	CC du Ternois	Saint Pol sur Ternoise	ST POL SUR TERNOISE	Roger Salengro	4 Chemin de la cavée verte - 1er étage - 2 Bât Adm	62130 St Pol sur Ternoise	Dominique DEJ	NAS 1		Principal Adjoint	F3	84 m²			Appartement	11/04/2024	Régularisation	01/09/2024	Favorable

Légende :

NAS 1 Personnels État
 NAS 2 Personnels ATTEE

CONCESSIONS DE LOGEMENT DANS LES EPLE

PAR COP

TERRITOIRE	E.P.C.I.	CANTON	COMMUNE	COLLEGE	ADRESSE	VILLE	PRINCIPAL	NATURE DE LA CONCESSION	NOM	PROFESSION	TYPE LOGT	SURFACE	Dépen- dances	Redevance mensuelle	Consistance (Appt - Pavillon)	AVIS C.A.	Nouveau, Modification, Renouvellement, Régularisation	DATE DE LA CONCESSION	Propositions des Services
LENS-HÉNIN	CA de Lens- Lévin	Wingles	LOOS EN GOHELLE	René Cassin	60 rue René Cassin	62750 LOOS EN GOHELLE	Damien PERROUALT	Convention d'Occupation Précaire	Marie France LEROY	ATTEE	F5	90 m²	garage	475,83 €	Maison	27/06/2024	Renouvellement	01/07/2024 au 01/03/2025	Favorable
MONTREUILLOIS - TERNOIS	CC des deux baies en Montreuillois	Etaples	ETAPLES	Jean Jaurès	1 Ruelle du Mont Levin	62630 ETAPLES	Anne Rose PIGNON	Convention d'Occupation Précaire	Alexandre PICARD	Assistant d'éducation	F4	76,70 m²	garage	540,51 €	Maison	15/04/2024	Renouvellement	01/07/2024 au 30/06/2025	Favorable
ARRAGEOIS	CC du Sud Artois	Bapaume	BAPAUME	Carlin Legrand	2 Rue Florian Delcroix	62450 BAPAUME	Philippe LORBER	Convention d'Occupation Précaire	Arnaud LEMAIRE	Particulier, sinistré	F5	112 m²		500,00 €	Maison	26/06/2023	Régularisation	05/11/2022 au 30/06/2023	Favorable Exceptionnel
ARRAGEOIS	CU Arras	Arras 1	DAINVILLE	Denis Diderot	5 Rue d'Alembert	62000 DAINVILLE	Jacques GUILLAIN	Convention d'Occupation Précaire	Corinne EDIN	ATTEE	F5	97 m²	garage	765,73 €	Maison	17/06/2024	Nouveau	15/11/2024 au 30/06/2025	Favorable
ARRAGEOIS	CC Osartis Marquion	Brebières	VITRY EN ARTOIS	Pablo Néruda	Route de Brebières - N°1 - RDC	62490 VITRY EN ARTOIS	Marie ANDRIES	Convention d'Occupation Précaire	Catherine MENE	Secrétaire de direction	F4	100 m²	garage	467,50 €	Appartement	30/01/2023	Régularisation	30/01/2023 au 30/06/2023	Favorable
ARRAGEOIS	CC Osartis Marquion	Brebières	VITRY EN ARTOIS	Pablo Néruda	Route de Brebières - N°1 - RDC	62490 VITRY EN ARTOIS	Marie ANDRIES	Convention d'Occupation Précaire	Catherine MENE	Secrétaire de direction	F4	100 m²	garage	467,50 €	Appartement	26/09/2023	Régularisation	01/09/2023 au 31/12/2023	Favorable
ARRAGEOIS	CC Osartis Marquion	Brebières	VITRY EN ARTOIS	Pablo Néruda	Route de Brebières - N°1 - RDC	62490 VITRY EN ARTOIS	Marie ANDRIES	Convention d'Occupation Précaire	Catherine MENE	Secrétaire de direction	F4	100 m²	garage	467,50 €	Appartement	21/11/2023	Régularisation	01/01/2024 au 29/02/2024	Favorable
ARRAGEOIS	CC Osartis Marquion	Brebières	VITRY EN ARTOIS	Pablo Néruda	Route de Brebières - N°1 - RDC	62490 VITRY EN ARTOIS	Marie ANDRIES	Convention d'Occupation Précaire	Mélanie CHASSAGNAC	Secrétaire de direction	F4	100 m²	garage	467,50 €	Appartement	24/05/2024	Régularisation	01/06/2024 au 30/06/2024	Favorable
ARRAGEOIS	CU Arras	Arras 3	ACHICOURT	Adam de la Halle	Rue de Roubaix - Apr 4	62217 ACHICOURT	Claudie EVRARD	Convention d'Occupation Précaire	Stéphanie DELISSE	Secrétaire de direction	F3	74 m²		471,99 €	Appartement	21/05/2024	Régularisation	01/07/2024 au 30/06/2025	Favorable
ARRAGEOIS	CU Arras	Arras 3	ACHICOURT	Adam de la Halle	Rue de Roubaix - Apr 7	62217 ACHICOURT	Claudie EVRARD	Convention d'Occupation Précaire	Jean Reger RIBAUD	DASEN 62	Studio	18 m²		197,94 €	Appartement	21/05/2024	Régularisation	01/07/2024 au 30/06/2025	Favorable
BOULONNAIS	CC de Desvres Samer	Desvres	SAMER	Le Trion	193 rue du collège	62830 SAMER	Christine LEROY	Convention d'Occupation Précaire	Sylvie DELATTRE	ADJENES	F4	92 m²	Ø	405,08 €	Appartement	24/09/2024	Renouvellement	01/07/2024 au 30/06/2025	Favorable
CALAIS	CA Calaisis	Calais 2	COULOGNE	Jean Monnet	1 Rue Jean Monnet	62137 COULOGNE	Sandy HOLLEBROUQUE	Convention d'Occupation Précaire	Laëtitia MEATS/GROGNY Richard FAGHAU	Enseignant et AESH	F4	78 m²	garage	510,00 €	Appartement	18/04/2024	Régularisation	01/05/2024 au 30/06/2024	Favorable

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Direction de l'Éducation et des Collèges
Service Administratif et Financier

RAPPORT N°22

Territoire(s): Lens-Hénin, Montreuillois-Ternois, Calaisis, Arrageois, Boulonnais

Canton(s): WINGLES, AUXI-LE-CHATEAU, SAINT-POL-SUR-TERNOISE, ETAPLES, BAPAUME, ARRAS-1, BREBIERES, ARRAS-3, CALAIS-2, BOULOGNE-SUR-MER-1, DESVRES

EPCI(s): C. d'Agglo. de Lens - Liévin, C. de Com. des 7 Vallées, C. de Com. du Ternois, C. de Com. du Haut Pays du Montreuillois, C. de Com. du Sud Artois, C. de Com. Osartis Marquion, C. Urbaine d'Arras, C. d'Agglo. du Calaisis, C. de Com. Desvres Samer , C. d'Agglo. du Boulonnais

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 9 DÉCEMBRE 2024

CONCESSIONS DE LOGEMENT PAR NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE ET PAR CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT.

Les articles R. 2124-78 du code général de la propriété des personnes publiques et R. 216-4 du code de l'éducation, relatifs aux concessions de logement accordées aux personnels de l'État dans les établissements publics locaux d'enseignement, disposent que la collectivité de rattachement doit délibérer sur les propositions du conseil d'administration transmises par le chef d'établissement.

Les articles L. 2124-32 du code général de la propriété des personnes publiques et L. 721-1 et suivants du code général de la fonction publique fixent le régime relatif aux concessions de logement accordées aux agents territoriaux dans les établissements publics locaux d'enseignement.

Pour répondre aux besoins résultant de la nécessité absolue de service ou de la convention par occupation précaire, le Président du Conseil départemental autorise, par arrêté, les concessions de logement s'inscrivant dans ce cadre, préalablement validées par la Commission Permanente, et signe les titres d'occupation inhérents.

Les chefs d'établissement de huit collèges m'ont transmis les propositions de leurs conseils d'administration respectifs, reprises dans le tableau ci-annexé, relatives aux logements vacants, en vue de l'attribution par convention d'occupation précaire.

Les chefs d'établissement de deux collèges m'ont transmis les propositions de leurs conseils d'administration respectifs, reprises dans le tableau ci-annexé, relatives aux logements vacants, en vue de l'attribution par nécessité absolue de service.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant d'approuver, pour les collègues, les concessions de logement, figurant au tableau joint, selon les modalités reprises au présent rapport.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 25/11/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY